

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-OUEST PROVENCE****N° 24/18****Objet de la délibération****Versement d'une contribution au Conseil Départemental concernant la campagne 2016 de démoustication**

L'an deux mille dix-huit et le 14 février, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

M. Jean GUILLON

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, M. François BERNARDINI, M. Philippe CAIZERGUES, Mme Aline CIANFARANI, Mme Monique CISELLO, M. Jean Louis DEROT, M. Gaëtan FERNANDEZ, M. Gilbert FERRARI, M. Daniel GAGNON, M. Yves GARCIA, Mme Muriel GINIES, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Nicole JOULIA, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU, M. Ange POGGI, M. Philippe POMAR

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mme Martine ARFI par M. Gérald GUILLEMONT, M. Eric CASADO par M. François BERNARDINI, Mme Laëtitia DEFFOBIS par M. Frédéric VIGOUROUX, Mme Chantal GAMBI par Mme Nicole JOULIA, Mme Sonia GRACH par Mme Aline CIANFARANI, Mme Elisabeth GREFF par M. Gilbert FERRARI, Mme Véronique IORIO par M. Ange POGGI, Mme Monique POTIN par M. Philippe POMAR, Mme Emmanuelle PRETOT par M. Yves GARCIA, M. René RAIMONDI par M. Jean HETSCH, Mme Maryse RODDE par M. Gaëtan FERNANDEZ, Mme Monique TRINQUET par M. Jean GUILLON

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY, M. Jean Marc CHARRIER, Mme Anne-Caroline CIPREO, M. Alain DELYANNIS, Mme Béatrix ESPALLARDO, Mme Fabienne GRUNINGER, M. Michel LEBAN, M. Yves VIDAL, M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Le SAN Ouest Provence, fusionné au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence depuis le 1^{er} janvier 2016, participe financièrement, depuis 2007, aux campagnes de démoustication expérimentale menées en Camargue, notamment sur le territoire de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Ce programme expérimental comprend 2 volets :

- un volet « traitement » : pour lequel le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (CD13) a mandaté l'Entente Interdépartementale de Démoustication Méditerranée (EIDM), l'intercommunalité versant sa contribution directement auprès du CD13,
- un volet « suivi scientifique des opérations » pour lequel le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Camargue (PNRC) a été mandaté par le CD13 et, l'intercommunalité versant auprès dudit syndicat les contributions dues à ce titre.

Dès 2012, le CD13 s'est engagé, avec l'appui du SAN Ouest Provence, en faveur de la poursuite de la démoustication expérimentale de la Camargue.

Cette expérimentation conserve son double objectif initial :

- obtenir une réduction significative de la nuisance à proximité des zones urbaines grâce aux traitements (bio-insecticide) assurés par l'EIDM,
- s'assurer de l'innocuité des traitements sur les milieux, par un suivi scientifique des opérations confié au syndicat mixte du PNRC.

Pour financer la poursuite du programme expérimental qui s'est déroulé sur l'exercice 2016, le CD13 a voté une enveloppe globale maximale de 700 000,00 euros et sollicité la contribution du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence à hauteur de 12,5 %.

Au vu des bilans technique et financier définitifs, fournis par l'EIDM, pour l'année 2016, représentant une dépense totale de 609 572,00 euros, la contribution du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence s'élève à 76 196,50 euros.

Dès lors, il est proposé le versement d'une contribution de 76 196,50 euros au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour la campagne 2016.

La dépense d'un montant de 76 196,50 euros (soixante-seize mille cent quatre-vingt-seize euros et cinquante centimes d'euros) sera imputée à l'Etat spécial de territoire, chapitre 011, nature 6284.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

Vu

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;
La délibération n° 1/16 du 23 mars 2016 portant élection du Président du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;

Ouï le rapport ci-dessus

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

Est approuvé le versement d'une contribution du volet « traitement » de la campagne de démoustication 2016 de 76 196,50 euros au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial de territoire, chapitre 011, nature 6284.

Certifié conforme

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI